# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 25-6-76214103

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE-ARDENNE

(ARDENNES, AUBE, MARNE, HAUTE-MARNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Villa Blanche - 62, Avenue Nationale - La Neuvillette, 51100 REIMS - Tél. 47.22.87 47.13.82

ABONNEMENT ANNUEL

C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W

Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

BULLETIN N° 71 - 22 juin 1976 Abonnement annuel : 50 F

## VIGNE

Des dégâts sur feuilles, dus à des vers gris, probablement du genre Mamestra, ont été constatés en divers secteurs : (Avize, Cramant ...).

Intervenir, si les dégâts s'accentuent, à l'aide d'un des insecticides préconisés (voir dans ce même avis sous la rubrique grande culture les matières actives et les doses/hectare préconisés).

Oïdium : bien que la maladie ne soit pas très virulente, rester sur ses gardes, en particulier dans les blancs : une hygrométrie élevée étant susceptible de permettre son apparition.

Mildiou : Les conditions ne sont toujours pas favorables au développement du champignon dont aucune trace n'existe actuellement dans le vignoble champenois. Il faudrait une pluie importante pour provoquer la naissance des taches primaires et il resterait alors un large délai pour appliquer un traitement destiné à empêcher l'apparition de la maladie, et à plus forte raison sa propagation.

Ennemis animaux : Aucun danger n'existe pour le moment les vols de papillons des vers de la grappe étant nuls et les cochenilles pas encore écloses.

## ARBORICULTURE FRUITIERE

Carpocapse des pommes et des poires : Rappel de traitement, au cas ou ce dernier n'aurait pas été encore effectué.

Araignées rouges : Surveiller régulièrement les arbres ; en particulier les vergers qui n'ont pas encore été traités.

Puceron cendré : Espèce en extension, intervenir à l'aide d'un aphicide systémique, si les foyers sont nombreux dans le verger.

P.1145

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE-ARDENNE - Directeur-Gérant P. JOURNET

Pucerons des céréales

A la faveur du temps chaud et sec les colonies de pucerons continuent à s'accroître sur céréales.

Nous rappelons notre précédent avis du 15 juin :

"En fonction des conditions médiocres de végétation de la plupart des blés une intervention se justifie lorsqu'on observe en moyenne 1/3 des épis colonisés par les pucerons."

Les dommages cessent lorsque les grains atteignent le stade "farineux".

Les interventions ne se justifient donc plus dès que les grains ont une consistance nettement pâteuse.

Actuellement la période de sensibilité des blés aux attaques du puceron de l'épi est de :

15-20 jours pour les cultures au stade aqueux-laiteux
10-12 jours pour les cultures au stade laiteux-pâteux

Noctuelles sur betteraves

Les chenilles de noctuelles, qui avaient déjà affecté certaines cultures de betteraves l'année dernière, se manifestent à nouveau localement.

Les dommages occasionnés par des chenilles encore jeunes, longues de 1 à 2 cm, s'observent d'autant plus facilement que le feuillage des betteraves est souvent peu développé.

En raison de la végétation limitée des cultures il est conseillé d'éviter des dommages sérieux au feuillage.

Les chenilles de noctuelles sont peu sensibles aux insecticides ; toutefois celles peu âgées, comme c'est le cas actuellement, se révèlent moins résistantes et ne requièrent donc pas des doses aussi fortes.

Même par températures élevées, il est toutefois bon de ne pas descendre au dessous de :

- 1000 g/ha de parathion méthyl
- 1200 g/ha de carbaryl
- 250 g/ha de parathion-éthyl + 625 g/ha d'endosulfan

L'association parathion-lindane peut également être utilisée sur des bases voisines.

Maladie du coeur de la betterave : Malgré la sécheresse prolongée nous ne sommes pas partisans d'un apport de bore actuellement par voie foliaire.

En effet les cultures ne présentent jusqu'à présent aucun symptôme de carence. D'autre part l'apport effectué sur une végétation réduite et peu réceptive ne pourrait avoir qu'un effet très limité.

Toutefois si des précipitations importantes n'interviennent pas avant le 15 juillet des apports généralisés seront alors à envisager dans la plupart des cultures.

Doryphore de la pomme de terre : Des pullulations larvaires s'observent, en particulier dans les jardins, la lutte contre cet insecte est obligatoire.

Tordeuse du pois : Un second traitement insecticide est à envisager :

- dès réception pour les pois hâtifs
- avant le 28 juin pour les variétés courantes

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

R. PARIS - H. de MEIRLEIRE - A.GODIN

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire CHAMPAGNE,

J. DELATTRE.

n° du papier de presse 529 AD